



**Rapport financier semestriel
au 30 juin 2010**

Conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent rapport comprend les documents et informations suivants :

1. Attestation des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel;
2. Comptes consolidés condensés du semestre écoulé de la société ADT SIIC, établis en application de la norme IAS34
3. Rapport semestriel d'activité;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes précités



ATTESTATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

La société **ADT SIIC**
Représentée par : **Didier LACROIX**
Président Directeur Général

ADT SIIC

BILANS CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2010



Siège :

**Centre d'Affaires Paris Nord – Bâtiment Continental
183, avenue Descartes - 93153 LE BLANC MESNIL
RCS Bobigny 542 030 200**

ADT - Comptes Consolidés

Comptes au 30/06/2010

BILANS CONSOLIDES COMPARES

(milliers d'euros)	30/06/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Actif		
Immeubles de placement	22 805	22 035
Immobilisations en cours	35	10
Actifs corporels	69	73
Actifs incorporels		
Actifs financiers	541	4 045
Total actifs non courants	23 450	26 163
Clients et comptes rattachés	842	1 360
Autres créances	1 040	1 208
Autres actifs courants	3 526	69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365	727
Immeubles destinés à la vente		
Total actifs courants	5 774	3 364
TOTAL ACTIF	29 224	29 527

(milliers d'euros)	30/06/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Passif		
Capital	16 592	16 592
Réserves	(4 314)	786
Résultat net consolidé	(395)	(5 002)
Total Capitaux Propres, part du groupe	11 882	12 376
Intérêts minoritaires		
Total Capitaux Propres	11 882	12 376
Passifs financiers non courants	2 251	12 593
Provisions pour risques et charges	253	253
Total des dettes non courantes	2 504	12 846
Passifs financiers courants	11 615	883
Dépôts et Cautionnement	291	491
Fournisseurs	713	1 418
Dette fiscales et sociales	974	333
Autres dettes	1 233	1 180
Autres passifs courants	12	
Total des dettes courantes	14 838	4 305
Total dettes	17 342	17 151
TOTAL PASSIF	29 224	29 527

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	30/06/2010 IFRS	30/06/2009 IFRS
RESULTATS CONSOLIDES		
Loyers	673	1 129
Charges locatives refacturées	275	554
Charges locatives globales	(1 500)	(1 538)
Revenus nets de nos immeubles	(552)	145
Résultat des activités annexes	(56)	
Résultat de cession des immeubles destinés à la vente		
Frais de personnel	(103)	(161)
Autres frais généraux	(144)	(235)
Autres produits et autres charges	(178)	(152)
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	(532)	(427)
Dotation aux dépréciations pour perte de valeur des immeubles de placement		(123)
Reprise des dépréciations pour perte de valeur des immeubles de placement	1 303	158
Dotations aux autres amortissements et provisions	(91)	(134)
Reprises aux autres amortissements et provisions	161	14
Résultat opérationnel avant cession	(194)	(915)
Résultat de cession d'immeubles de placement		
Résultat de variation de périmètre		
Résultat opérationnel	(194)	(915)
- Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	()	2
- Coût de l'endettement financier brut	(191)	(310)
Coût de l'endettement financier net	(192)	(308)
Autres produits et charges financiers	(10)	(5)
Autres produits et charges hors exploitation		
Résultat avant impôts	(395)	(1 228)
Impôt sur les résultats		
Résultat net	(395)	(1 228)
Intérêts minoritaires		
Résultat net part du groupe	(395)	(1 228)
Résultat par action		
Résultat de base par action (en €)	-0,001	-0,028
Résultat dilué par action (en €)	-0,001	-0,028
Résultat par action des activités poursuivies		
Résultat de base par action (en €)	-0,001	-0,028
Résultat dilué par action (en €)	-0,001	-0,028
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		
Résultat net	(395)	(1 228)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(99)	
Réévaluation des immobilisations		
Impôts		
Total des gains et des pertes comptabilisés en capitaux propres	(99)	
Résultat Global	(494)	(1 228)
(Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres)		
Résultat global - part groupe	(494)	(1 228)
Résultat global - part des minoritaires		

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe						Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres part groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	
Capitaux propres au 31/12/08	16 592	2 869	-1 896	-	17 565	-	17 565
Opérations sur capital					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Dividendes					-		-
Résultat net de l'exercice			-5 002	-	-5 002		-5 002
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-186	-186		-186
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-5 002	-186	-5 188		-5 188
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres au 31/12/09	16 592	2 869	-6 897	-186	12 376	-	12 376
Affectation des gains et pertes			-186	186			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice			-395		-395		-395
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-99		-99		-99
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-494		-494		-494
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 30/06/10	16 592	2 869	-7 577		11 882		11 882

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE (K euros)			
		30/06/2010	30/06/2009
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net consolidé		(395)	(1 228)
<u>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie</u>			
Amortissements et provisions		(840)	512
Autres retraitements IFRS		(4)	11
Plus values/moins values de cession			
Badwill			
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(1 239)	(705)
Coût de l'endettement net		(192)	(308)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	A	(1 047)	(397)
Impôts versés	B		
Variation du BFR lié à l'activité	C	480	3 639
Flux net de trésorerie généré par l'activité	D=A+B+C	(567)	3 242
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(25)	(3 316)
Cessions d'immobilisations			
Acquisitions d'immobilisations financières			
Remboursement d'immobilisations financières			
Incidence des variations de périmètre			
Variation des prêts et des avances consenties		57	26
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	E	32	(3 290)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital			
Versées par les actionnaires de la société mère			
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
Dividendes versées aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
En caissements liés aux nouveaux emprunts		670	
Remboursements d'emprunts		(318)	(566)
Intérêts nets versés		(192)	(308)
Autres flux liés aux opérations de financement			9
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	F	160	(865)
Variation de trésorerie nette	D+E+F	(376)	(912)
Variation de trésorerie nette		(376)	(912)
Trésorerie d'ouverture			
Disponibilités à l'actif		264	117
Découverts bancaires			(1)
VMP		463	476
		727	592
Trésorerie de clôture			
Disponibilités à l'actif		1	
Découverts bancaires		(14)	(322)
VMP		364	2
		351	(320)
Découverts bancaires			(322)
VMP			2
		351	(640)

SOMMAIRE

Note 1.	Faits caractéristiques de la période	6
1.1.	Exploitation Centre d’Affaire Paris-Nord	6
1.2.	Continuité d’exploitation	6
1.3.	Tenue de l’assemblée générale.....	8
Note 2.	Référentiel comptable	8
2.1.	Principes généraux et déclaration de conformité	8
2.2.	Changements de méthodes comptables et de présentation.....	8
Note 3.	Saisonnalité de l’activité	9
Note 4.	Utilisation d’estimations	9
Note 5.	Périmètre de consolidation	9
5.1.	Evolution du périmètre de consolidation	9
5.2.	Organigramme du groupe	10
Note 6.	Notes annexes : bilan	11
6.1.	Actifs non courants non financiers.....	11
6.2.	Actifs financiers non courants.....	12
6.3.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
6.4.	Autres Actifs Courants	12
6.5.	Immeubles destinés à la vente.....	13
6.6.	Capitaux propres	13
6.7.	Provisions pour risques et charges	13
6.8.	Passifs financiers courants et non courants.....	14
6.9.	Autres dettes :	16
Note 7.	Notes annexes : compte de résultat	17
7.1.	Revenus nets des immeubles.....	17
7.2.	Résultat opérationnel.....	17
7.3.	Résultat net.....	18
Note 8.	Informations sectorielles	19
Note 9.	Engagements hors bilan	24
Note 10.	Exposition aux risques	25
Note 11.	Autres informations.....	25
11.1.	Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué	25
11.2.	Litiges.....	27
11.2.1.	Litiges fiscaux	27
11.2.2.	Autres litiges.....	28
11.3.	Entités ad hoc	29
11.4.	Parties liées	29
11.5.	Effectifs.....	30
11.6.	Résultat par action.....	31
11.7.	Événements postérieurs au 30 juin 2010.....	31

Note 1. Faits caractéristiques de la période

1.1. Exploitation Centre d’Affaire Paris-Nord

Dans le cadre de la restructuration interne de son groupe, un des principaux locataires de l’immeuble Ampère du Centre d’Affaires Paris Nord a donné congé au cours de l’exercice précédent et a effectivement quitté les lieux le 31 juillet 2009. Ce client générait à lui seul un chiffre d’affaires annuel de 728 K€ annuels hors charges et hors taxes. Ceci a porté de 54% à 78 % la vacance sur cet immeuble. Sur l’immeuble Continental, la vacance est de 57%. Quant à l’immeuble Bonaparte, il est presque entièrement vacant.

Cependant, le Centre poursuit son objectif d’amélioration de son taux de remplissage :

- des nouveaux baux ont été signés avec sept locataires pour une surface louée de 1 358 m² ;
- Les négociations qui étaient en cours avec différentes Administrations pour la prise à bail de surfaces dans les immeubles du Centre ont abouti à une augmentation de la surface louée à la Mairie de 450 m². Ces négociations se poursuivent pour des surfaces complémentaires et elles s’inscrivent dans les principaux projets économiques et d’aménagement du territoire sur lesquels la Mairie de Blanc-Mesnil veut s’engager. Elle souhaite en effet la création dans un même lieu d’un Pôle du Développement Economique et de l’Emploi regroupant le Pôle Emploi Service (déjà locataire), le Service Municipal du Développement Economique, l’Association Blanc-Mesnil Développement et la Mission Intercommunale Réunie pour l’Emploi ;
- enfin, le site internet spécifique a été mis en service afin de proposer une vitrine à ce Centre d’Affaires ;
- la création d’une crèche privée est à l’étude afin de proposer un service complémentaire pour les locataires actuels et à venir.

Ce contexte pèse sur les évaluations des immeubles du Centre d’affaires.

1.2. Continuité d’exploitation

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d’exploitation.

En effet, en dépit d’un taux de vacance élevé qui engendre un cash flow négatif, la politique de commercialisation active mise en place ces derniers mois, quand bien même n’aurait-elle pas encore atteint tout ses objectifs et produit son plein effet, permet de rester confiant quant à cette continuité.

Le budget de trésorerie établi pour les 12 prochains mois fait apparaître une trésorerie équilibrée sur la base des hypothèses suivantes :

- Les produits sont constitués des loyers actuels. Un prévisionnel de locations a été pris en compte pour 2011 tel qu’envisagé par l’expert immobilier qui estime que 10% des surfaces vacantes des immeubles Ampère et Continental devraient être loués en 2011. Il est à noter qu’environ 2.330 m² sont déjà en cours de négociation.
- Le Restaurant Interentreprises (RIE) n’ayant pas encore atteint sa pleine capacité d’exploitation, les produits pris en compte restent modestes. Mais ils devraient progresser avec l’arrivée des nouveaux locataires (personnel d’Administrations) et les quelques pistes existantes pour attirer les employés d’entreprises aux alentours. Ainsi, en septembre 2010, le RIE a fonctionné sur une

moyenne de 216 couverts/jour. En octobre, cette moyenne a été de 247 couverts/jour (sachant que l'équilibre s'établit à 250 couverts/jour)

- Les charges ont été retenues sur la base de celles de 2009 alors que la politique envisagée est de les réduire nettement.
- Les comptes 2009 n'ont pas été approuvés par les assemblées générales des syndicats de copropriété du site car la Direction voulait notamment vérifier les dépenses engagées. Les budgets qui seront votés tiendront compte autant que possible de cette volonté de réduction des coûts tout en conservant l'enveloppe nécessaire pour les postes-clés.
Le prévisionnel de trésorerie tient compte également des travaux nécessaires à la remise aux normes de tous les ascenseurs et du changement de certaines pièces.
- La Direction est en négociation pour un étalement sur douze mois des taxes foncières et des taxes sur les bureaux des immeubles Ampère et Continental. Elle a par ailleurs demandé un dégrèvement pour celles de l'immeuble Bonaparte en raison de son état de vétusté. Pour l'instant, l'Administration fiscale a accepté un étalement moyen sur neuf mois pour les premiers et étudie le dossier du troisième.
- En ce qui concerne l'immeuble Bonaparte, 2 solutions sont possibles :
 - 1) la démolition pure et simple de l'immeuble qui semble à priori, tel quel, mal adapté aux besoins locatifs de la région. Cette solution permettrait à la société de céder la charge foncière à un promoteur intéressé à la reconstruction d'un immeuble plus adapté. C'est celle qui semblait jusqu'à peu la plus rationnelle et financièrement la plus optimale et c'est l'hypothèse retenue par l'expert immobilier pour valoriser le bien. Un permis de démolir a d'ailleurs d'ores et déjà été déposé et des mandats de vente ont été signés.
 - 2) cependant, depuis quelque temps, l'immeuble fait l'objet d'une marque d'intérêt de la part d'une société pour la création d'un datacenter. Cette société louerait l'ensemble de l'immeuble (environ 14.000 m²) à cet effet. Ce projet, actuellement à l'étude, présente quelques contraintes techniques mais qui semblent pouvoir se régler. Le groupe trouverait dans cette option, si elle se réalise, le débouché qu'il a toujours estimé le plus naturel pour la location de ce bien (mono location).
- La Direction a également tenté de négocier le rééchelonnement des crédits en demandant aux établissements financiers prêteurs la possibilité de ne payer, pendant un laps de temps, que les intérêts et de reporter la partie amortissement du capital (soit un montant de capital d'environ 720 K€ équivalent à un différé d'amortissement de capital de 2 ans)
Les échéances du mois de juin n'ont donc été payées que pour leur partie intérêts. Une des dispositions des accords d'emprunts à long terme n'ayant pas été respectée au 30 juin et la société ne disposant pas, à cette date, d'un droit inconditionnel de différer le règlement des échéances (pas d'accord formel), la société a dû classer l'intégralité des emprunts bancaires en « passifs courants » conformément à la norme IAS 1 (cf. note 6.8. Passifs financiers courants et non courants).
Devant le refus - ou tout au moins la réticence - des banques, la société a saisi début septembre le médiateur du crédit et a voulu ainsi continuer ces négociations sous son égide. Le dossier présenté a été déclaré éligible pour bénéficier d'une procédure de médiation. Le but de la société était de bénéficier d'un « appel d'air » pour pouvoir faire face à ses charges d'exploitation les plus proches.
Toutefois, lors d'une réunion réunissant les différentes parties, le médiateur s'est déclaré incompétent dans ce dossier et a préconisé son orientation vers le Tribunal de Commerce en vue d'un mandat ad hoc. Le groupe est donc en train d'étudier cette possibilité de manière à conserver

toutes ses chances dans les négociations avec les établissements bancaires et la poursuite de son activité.

1.3. Tenue de l'assemblée générale

Le bureau nommé lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 29 juin 2010 a constaté que les actionnaires présents ou représentés possédaient 1 196 850 actions sur les 434 421 861 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant moins du quart du capital n'était pas régulièrement constituée et ne pouvait valablement délibérer.

Par conséquent, le Président a décidé de procéder à une deuxième convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société au siège social, le vendredi 9 juillet 2010 à 11 heures.

Note 2. Référentiel comptable

Remarques liminaires :

Les comptes consolidés condensés du Groupe sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La date d'arrêté des comptes consolidés condensés est fixée au 30 juin de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés condensés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés condensés, soit le 30 juin, et concernent la même période.

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe ADT SIIC au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date (qui peuvent être consultés sur le site Internet du Groupe : www.adtsiic.eu).

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2010 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2009.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

2.2. Changements de méthodes comptables et de présentation

Les comptes semestriels sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2009.

Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2010

Les amendements de normes et les interprétations qui entrent en vigueur en nos comptes au 1er janvier 2010, ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés condensés établis au 30 juin 2010 :

- ▶ IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010.

Note 3. Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas soumise à des effets significatifs de saisonnalité.

Note 4. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés semestriels condensés, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés semestriels condensés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels condensés ainsi que sur le montant des produits et des charges.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placements pour lesquels des expertises sont effectuées par des experts indépendants selon une approche multicritères, puis contrôlées par les dirigeants du Groupe ;
- les instruments dérivés qui sont valorisés par les établissements bancaires émetteurs ;
- l'estimation des provisions et des passifs éventuels basés sur la nature des litiges, des jugements ainsi que de l'expérience du Groupe.

Le Groupe procède à des appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe ADT SIIC n'a pas connu d'évolution au cours du premier semestre 2010.

Les comptes consolidés condensés couvrent la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre.

Pour les besoins des comptes semestriels, un arrêté au 30 juin est réalisé par toutes les sociétés consolidées.

5.2 Organigramme du groupe



Note 6. Notes annexes : bilan

6.1. Actifs non courants non financiers

Variation de la valeur brute des immeubles de placements, des immobilisations en cours et des actifs corporels

en milliers d'€	Val. brute 31/12/2009	Acquisitions	Variations de périmètre	Cessions	Virement de poste à poste	Val. brute 30/06/2010
Actifs incorporels						
Terrains	2 392					2 392
Constructions (1)	27 708					27 708
Immobilisations en cours	10	25				35
Autres actifs corporels	96					96
TOTAL	30 206	25	0	0	0	30 231

(1) L'immeuble du Blanc Mesnil est pris en crédit bail pour la quote-part présente dans la société AD INVEST. La VNC de cet immeuble au 30 juin 2010 est de 4 571 K€.

Variation des amortissements et dépréciations sur immeubles de placement et actifs corporels

milliers d'€	31/12/2009	Dotations	Variation périmètre	Amortissement des immeubles destinés à la vente	Dépréciation pour perte de valeur	Reprise suite à cession et mise au rebut	30/06/2010
Constructions	8 065	532			-1 303		7 295
Actifs corporels	22	5					27
TOTAL	8 087	537	0	0	-1 303	0	7 322

Le test de dépréciation, effectué sur la base d'une expertise indépendante a fait ressortir les reprises de dépréciation suivantes afin d'ajuster, conformément à IAS 36, les valeurs nettes comptables à leur valeur de marché :

SOCIETE	IMMEUBLE	dotation	reprise
BLANAP	AMPERE BLANC MESNIL		1 007
AD INVEST	FERNEY VOLTAIRE		296
		0	1 303

6.2. Actifs financiers non courants

Actifs financiers (en milliers d'€)	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	30/06/2010	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances preneurs crédit bail	286		26	260	0	255	5
Dépôts de garantie versés	31		31	0	0		
Fonds de roulement versés aux syndicats	281			281	281		
Titres de participations	3 447		3 447	0	0		
Instruments dérivés	0			0	0		
TOTAUX	4 045	0	3 504	541	281	256	5

Les titres de participation constitués en 2009 des parts de la société Vénus (taux de participation de 1.60%) ont été reclassés en actifs courants.

6.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'€	Valeur brute au 30/06/2010	Dépréciations	Valeur nette au 30/06/2010	Valeur nette au 31/12/2009
Actifs financiers de transaction	364	0	364	463
Disponibilités	1	0	1	264
Total	365	0	365	727

Au 30 juin 2010, les actifs financiers de transaction sont principalement des Sicav de trésorerie pour 362 K€.

6.4. Autres Actifs Courants

Créances (en milliers d' €)	30/06/2010	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	842	842	0	0	1 360
Autres créances	1 040	909	70	61	1 208
Titres de participation	3 348	3 348			0
Charges Constatées d'avances	178	178	0	0	0
TOTAUX	5 408	5 277	70	61	2 568

Les autres créances au 30 juin 2010 sont composées de :

- Créances de TVA pour 463 K€,
- Gestionnaires d'immeubles 326 K€,
- Avances faites sur travaux pour un locataire (remboursement sur la durée du bail) 148 K€,
- Divers 103 K€.

Les titres de participation sont constitués des parts de la société Vénus (taux de participation de 1.60%), classées en actif financier disponible à la vente et valorisées à leur juste valeur.

L'ajustement de juste valeur sur la période de -99 K€ a comme contrepartie les réserves consolidées. Ces titres étaient classés en 2009 en actifs non courants : ils ont été reclassés en 2010 en actifs courants car ils viennent en garantie d'un emprunt reclassé durant ce semestre en passif courant (cf note 6.8)

6.5. Immeubles destinés à la vente

Au 30 juin 2010

en milliers d'€	Stocks	Amort. Const	Dépréciation	Valeur nette
Immeubles destinés à la vente	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0

Aucun immeuble n'est destiné à la vente au 30 juin 2010.

6.6. Capitaux propres

Au 30 juin 2010, le capital social, composé de 434.421.861 actions ordinaires pour un montant global de 16.591.522 €, est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital social n'a pas connu de variation sur la période.

6.7. Provisions pour risques et charges

en milliers d'€	Valeur nette au 30/06/2010	Valeur nette au 31/12/2009
Provision pour risques et charges	253	253
Dettes fiscales et sociales	0	0
Total	253	253

La provision pour risques et charges correspond à la TVA, non appelée par le gestionnaire (et redressée par l'administration fiscale) sur le centre d'affaires du Blanc-Mesnil (159 K€), et à une provision pour une charge probable de TVA sur certains clients (94 K€). La situation n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2009. Une procédure a été engagée envers le gestionnaire ADYAL (cf note 11.2.2)

6.8. Passifs financiers courants et non courants

Au 30 juin 2010, le montant total des passifs financiers courants et non courants s'élèvent à 13 866 K€ contre 13 476 K€ au 31 décembre 2009.

Dettes en milliersd'€	30/06/2010	31/12/2009
Passifs non courants		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	2 251	8 238
Emprunts et dettes financières diverses		4 355
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	2 251	12 593
Passifs courants		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an (1)	6 558	881
Emprunts et dettes divers < 1 an	4 955	
Intérêts courus	101	2
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	11 615	883

(1) dont découvert bancaire 14 K€ au 30 juin 2010 et 0,1 K€ au 31 décembre 2009

Explications concernant la différence de présentation entre les exercices 2010 et 2009 :

Dans l'annexe aux comptes consolidés du 31/12/2009, le groupe présentait, dans ses hypothèses de gestion de trésorerie pour l'exercice 2010, sa volonté de renégocier les échéances de remboursement en capital de ses emprunts et de son crédit bail.

Les négociations ont été retardées et étaient toujours en cours au 30 juin ; toutefois, le report de fait des remboursements du 2eme trimestre 2010 et l'absence d'accord formalisé avec les établissements financiers au 30 juin 2010 constituent une entorse formelle aux termes des contrats d'emprunts, susceptibles d'entraîner la déchéance du terme des emprunts et leur demande de remboursement anticipé. Aussi, conformément à la stricte application de la norme IAS 1, l'ensemble du capital des emprunts bancaires soit 6 558 K€ ont été reclassés en passif financier courant au 30/06/2010.

Les échéances de crédit bail (2 251 K€) sont restées, pour leur part, maintenues en passif financier non courant ; le contrat de crédit bail ne stipule en effet pas d'exigibilité immédiate dans l'hypothèse du report d'une échéance.

Le reclassement effectué est formel et ne préjuge évidemment en rien, ni du résultat final des renégociations des échéances d'emprunt, ni de l'exigibilité de l'entièreté des emprunts dans le délai de 12 mois.

Par ailleurs, l'emprunt consenti par la société VENUS, filiale de la société Acanthe Développement, pour un montant de 4 955 K€ a lui aussi été reclassé en passif financier courant.

En effet, la convention de prêt précise son renouvellement par année civile pleine par tacite reconduction, sauf résiliation d'une des parties au plus tard un mois avant le terme ;

Or, à l'arrêté intermédiaire, la durée restant à courir avant la reconduction du prêt est inférieure à un an, et impose le reclassement ci-dessus évoqué, sans qu'il n'y ait eu ni le moindre changement dans les termes du contrat, ni l'expression de la volonté d'en changer les termes par les parties contractantes et a fortiori d'en demander le remboursement.

Les titres de participation VENUS, donnés en garantie de cet emprunt, ont été, pour leur part, reclassés en actifs courants.

Afin d'assurer la comparabilité des exercices nous présentons ci-dessus les postes de l'exercice précédent tels qu'ils auraient résulté d'une présentation homogène à cette période.

En K€	30/06/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009
Passif financier non courant	2 251	2 456	12 593
Passif financier courant	11 615	11 020	883
Total passif financier	13 866	13 476	13 476

Le capital restant dû des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ressort à 8 795 K€ au 30 juin 2010.

Le montant est composé :

- d'emprunts à taux variable pour 6 544 K€
- du retraitement d'une dette de location financement à taux variable pour 2 251 K€, avec une possibilité de passer à taux fixe (pour une période de 3, 4, 5 ans pour moitié, jusqu'à la fin du contrat pour l'autre moitié, le tout sur une base TEC 10 + 1,65 %).

Le contrat de crédit bail est soumis au paiement d'un loyer conditionnel, basé sur l'indice du coût de la construction.

La levée d'option est prévue contractuellement en juillet 2015 pour un montant de 1 €.

Etablissement	Échéance du prêt	Fréquence de révision du taux	Composition du Taux	Taux d'intérêts Effectif au 30/06/10	Intérêts 2010	Valeur au 30/06/10 (en K€)	Parts en K€			
							< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Taux Variables										
Crédit Foncier	juin 2017	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,3%	2.092%	31	2 954		2 954		
SADE	mars - 2023	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,88%	2.737%	25	1 863		1 863		
SADE	mars - 2023	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,25%	2.447%	21	1 726		1 726		
					76	6 544	0	6 544	0	0
Crédit Bail										
EUROSIC	juillet 2015	Trimestriel	EURIBOR 3M + 1,45%	5.990%	31	2 251			1 300	951
TOTAL					107	8 795	0	6 544	1 300	951

Au 30 juin 2010, la société n'a plus d'instrument financier, le dernier contrat étant arrivé à terme en janvier 2010.

Instruments	échéance	Notionnel au 30/06/2010 en K€	Juste valeur au 31/12/2009 en K€	Variation de la juste valeur juin n / déc. n-1 en €
Swap 3,08% reçu contre Euribor	janv-10		-10	10
			-10	10

6.9. Autres dettes :

Dettes (en milliers d'€)	Valeur nette au 30/06/2010	Échéance à un an au plus	Échéance à + 1 an et à - de 5 ans	Échéance à + de 5 ans	Valeur nette au 31/12/2009
Dépôts et cautionnements	291	291	0	0	491
Dettes fournisseurs	713	713	0	0	1 418
Dettes fiscales et sociales	974	974	0	0	333
Autres dettes	1 233	1 233	0	0	1 180
Autres passifs courants (1)	12	12	0	0	0
TOTAUX	3 223	3 223	0	0	3 422

(1) concernent les loyers constatés d'avance.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 713 K€ contre 1418 K€ à fin 2009, montant qui enregistrait les dettes fournisseurs liées à la fin de l'aménagement du RIE.

Analyse du poste dettes fiscales et sociales :

- Dettes de personnel et de charges sociales 27 K€,
- TVA collectée et à collecter 340 K€,
- Charges à payer de taxe foncière 601 K€,
- Charges à payer fiscales assises sur les salaires 6 K€.

Analyse du poste Autres dettes :

- Clients créditeurs 500 K€,
- Clients avoirs à établir 273 K€,
- Gestionnaires d'immeubles 196 K€,
- Crédoeurs divers 106 K€ (affectation résultat Venus 2009),
- Divers 158 K€.

Note 7. Notes annexes : compte de résultat

Les éléments chiffrés des tableaux suivants sont exprimés en milliers d'euros.

7.1. Revenus nets des immeubles

	30/06/2010	30/06/2009
Loyers	673	1 129
Charges locatives refacturées	275	554
Charges locatives globales	-1 500	-1 538
Revenus nets des immeubles	-552	145

7.2. Résultat opérationnel

	30/06/2010	30/06/2009
Revenus des autres activités	-56	
Frais de personnel	-103	-161
Autres frais généraux	-144	-235
Autres produits et autres charges	-178	-152
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	-532	-427
Dotation aux dépréciations sur immeubles de placement		-123
Reprise de dépréciations sur immeubles de placement	1 303	158
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-91	-134
Reprise aux autres amortissements et dépréciations	161	14
Charges Nettes d'Exploitation	360	-1 060
Résultat de cession d'immeubles de placement	0	0
Résultat Opérationnel	-194	-915

Les charges nettes d'exploitation sont négatives. Il s'agit donc d'un produit net d'exploitation qui ressort à 360 K€ fin juin 2010 contre une charge de 1 060 K€ en 2009. Cette amélioration s'explique principalement par la reprise d'une partie des provisions de dépréciation sur les immeubles de placement et traduit aussi les efforts de réduction des frais généraux et des coûts de personnel.

Le résultat opérationnel ressort à -194 K€ au 30 juin 2010 contre -915 K€ en 2009.

Les revenus des autres activités sont le résultat de l'exploitation du Restaurant Inter Entreprises (RIE).

Les charges de personnel s'améliorent par le moindre recours à la sous-traitance de personnel.

L'amélioration des autres frais généraux trouve son origine dans :

- le changement de siège social dont il a résulté une économie de charge de location de 75 K€,
- la renégociation de contrats d'entretiens et de maintenance, générant une économie de l'ordre de 70 K€,
- la réduction du nombre d'immeuble géré consécutivement à la restructuration et les cessions de l'exercice 2009.

Les autres produits et charges enregistrent notamment des pertes sur créances pour -125 K€ auxquelles font face d'une part des dotations et des reprises pour dépréciation des créances pour respectivement -86 K€ et 161 K€.

Concernant la reprise des dépréciations des immeubles de placement le détail des mouvements en est donné au § 6.1.

7.3. Résultat net

	30/06/2010	30/06/2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-1	2
Coût de l'endettement financier brut	-191	-310
Coût de l'endettement financier net	-192	-308
Autres produits et charges financiers	-10	-5
Autres produits et charges hors exploitation		
Résultat avant impôts	-395	-1 228
Impôt sur les sociétés		
Résultat net	-395	-1 228
part du groupe	-395	-1 228
part des minoritaires		

Le coût de l'endettement financier net constitue une charge de 192 K€ au 30 juin 2010, contre une charge de 308 K€ au 30 juin 2009. La diminution traduit la baisse de taux d'intérêts des emprunts à taux variables.

Le contrat de crédit bail, détenu par AD INVEST, portant sur une partie de l'ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil stipule une clause de loyer conditionnel, évalué selon l'indice du coût de la construction. La charge financière relevant de cette clause est d'un montant de 8 K€ pour le premier semestre 2010.

En définitive le résultat net part du Groupe est une perte de 395 K€ au 30 juin 2010 contre une perte de 1 228 K€ pour le premier semestre 2009.

Note 8. Informations sectorielles

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France, dans le secteur de l'immobilier. Le patrimoine immobilier du Groupe représente une surface totale de 48 587 m² de bureaux sise au Blanc-Mesnil :

Nature du patrimoine	
Bureaux	48 587 m ²
Habitations	0 m ²
Surfaces commerciales	0 m ²
Total	48 587 m²

Situation géographique	
Paris	0 %
Région Parisienne	100 %
Province	0 %
	100%

Aucun mouvement de patrimoine n'est intervenu au cours du 1^{er} semestre 2010.

Conformément à l'IFRS 8, l'information sectorielle doit être présentée suivant la même segmentation que celle retenue à destination du décideur opérationnel par le reporting interne.

Or, depuis la restructuration de 2009, l'exploitation du groupe ADT SIIC s'est concentrée sur la seule activité de locations de bureaux en la seule localisation du Blanc Mesnil.

La direction envisage le résultat opérationnel, les politiques de risque, d'investissement, d'endettement et de rentabilité sur la globalité du site du Blanc Mesnil et le reporting en est organisé dans ce sens.

Aussi n'est il présenté qu'un seul secteur d'activité au titre du premier semestre 2010.

Compte de résultat au 30/06/2010 par secteur d'activité

(en K€)	Bureaux	Commerces	Hotels	Habitations	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	673	-	-	-	-	673
Charges locatives refacturées	275	-	-	-	-	275
Charges locatives globales	(1 500)	-	-	-	-	(1 500)
Revenus nets des immeubles	-552	-	-	-	-	(552)
Dotation aux amortissements des immeubles	(532)	-	-	-	-	(532)
Dotation aux dépréciation pour perte de valeur des immeubles	-	-	-	-	-	-
Dotation aux dépréciations et pertes sur créances clients	(211)	-	-	-	-	(211)
Reprise aux provisions sur immeubles	1 303	-	-	-	-	1 303
Reprise aux provisions sur créances clients	161	-	-	-	-	161
Résultat de cessions d'immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	169	-	-	-	-	169
Revenus des autres activités	(56)	-	-	-	-	(56)
Frais de personnel	(103)	-	-	-	-	(103)
Autres frais généraux	(144)	-	-	-	-	(144)
Autres produits et charges	(53)	-	-	-	-	(53)
Autres amortissements et provisions	(5)	-	-	-	-	(5)
Coût de l'endettement net	(192)	-	-	-	-	(192)
Autres produits et charges financiers	(10)	-	-	-	-	(10)
Résultat de cession des autres actifs	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(395)	-	-	-	-	(395)
Impôt sur les sociétés					-	-
Résultat net	(395)	-	-	-	-	(395)

Compte de résultat au 30/06/2009 par secteur d'activité

(en K€)	Bureaux	Commerces	Hotels	Habitations	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	1 048	24	31	26	-	1 129
Charges locatives refacturées	546	1	1	6	-	554
Charges locatives globales	(1 516)	(7)	(1)	(14)	-	(1 538)
Revenus nets des immeubles	78	18	31	18	-	145
Dotation aux amortissements des immeubles	(401)	-	-	(26)	-	(427)
Dotation aux dépréciation pour perte de valeur des immeubles	(123)	-	-	-	-	(123)
Dotation aux provisions et pertes sur créances clients	(130)	-	-	-	-	(130)
Reprise aux provisions sur immeubles	150	-	-	8	-	158
Reprise aux provisions sur créances clients	14	-	-	-	-	14
Résultat de cessions d'immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	(412)	18	31	-	-	(363)
Revenus des autres activités	-	-	-	-	-	-
Frais de personnel (1)	(157)	(2)	(1)	(1)	-	(161)
Autres frais généraux (1)	(230)	(3)	(1)	(1)	-	(235)
Autres produits et charges	-	(152)	-	-	-	(152)
Autres amortissements et provisions	(4)	-	-	-	-	(4)
Coût de l'endettement net (2)	(308)	-	-	-	-	(308)
Autres produits et charges financiers	(5)	-	-	-	-	(5)
Résultat de cession des autres actifs	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(1 116)	(139)	29	(2)	-	(1 228)
Impôt sur les sociétés					-	-
Résultat net	(1 116)	(139)	29	(2)		(1 228)

(1) répartition en fonction des m2

(2) répartition en fonction des emprunts

Compte de résultat au 30/06/2010 par Zones Géographiques

(en K€)	PARIS	Région parisienne	Province	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	-	673	-	-	673
Charges locatives refacturées	-	275	-	-	275
Charges locatives globales	-	(1 500)	-	-	(1 500)
Revenus nets des immeubles	-	(552)	-	-	(552)
Dotations aux amortissements des immeubles	-	(532)	-	-	(532)
Dotations aux dépréciations pour perte de valeur des immeubles	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions et pertes sur créances clients	-	(211)	-	-	(211)
Reprise aux provisions sur créances clients	-	161	-	-	161
Reprise aux provisions sur immeubles	-	1 303	-	-	1 303
Résultat de cessions d'immeubles de placement	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	-	169	-	-	169
Revenus des autres activités	-	(56)	-	-	(56)
Frais de personnel	-	(103)	-	-	(103)
Autres frais généraux	-	(144)	-	-	(144)
Autres produits et charges	-	(53)	-	-	(53)
Autres amortissements et provisions	-	(5)	-	-	(5)
Coût de l'endettement net	-	(192)	-	-	(192)
Autres produits et charges financiers	-	(10)	-	-	(10)
Résultat de cession des autres actifs	-	-	-	-	-
Autres produits et charges hors exploitation	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	-	(395)	-	-	(395)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-
Résultat net	-	(395)	-	-	(395)

Compte de résultat au 30/06/2009 par Zones Géographiques

(en K€)	PARIS	Région parisienne	Province	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	55	1 016	58	-	1 129
Charges locatives refacturées	3	533	18	-	554
Charges locatives globales	(12)	(1 482)	(44)	-	(1 538)
Revenus nets des immeubles	46	67	32	-	145
Dotations aux amortissements des immeubles	(14)	(377)	(35)	-	(427)
Dotations aux dépréciations pour perte de valeur des immeubles	-	(93)	(30)	-	(123)
Dotations aux provisions et pertes sur créances clients	-	(130)	-	-	(130)
Reprise aux provisions sur créances clients	-	8	6	-	14
Reprise aux provisions sur immeubles	-	145	13	-	158
Résultat de cessions d'immeubles de placement	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	32	(380)	(14)	-	(363)
Revenus des autres activités	-	-	-	-	-
Frais de personnel (1)	(2)	(153)	(6)	-	(161)
Autres frais généraux (1)	(3)	(224)	(8)	-	(235)
Autres produits et charges	-	(152)	-	-	(152)
Autres amortissements et provisions	-	(4)	-	-	(4)
Coût de l'endettement net (2)	-	(292)	(16)	-	(308)
Autres produits et charges financiers	-	(5)	-	-	(5)
Résultat de cession des autres actifs	-	-	-	-	-
Autres produits et charges hors exploitation	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	27	(1 210)	(44)	-	(1 228)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-
Résultat net	27	(1 210)	(44)	-	(1 228)

(1) répartition en fonction des m2

(2) répartition en fonction des emprunts

Note 9. Engagements hors bilan

Description des engagements hors bilan donnés :

Les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur du principal restant à rembourser au jour de l'exercice de la garantie, majorée des frais droits et accessoires dans la limite de 20% de ce montant ; l'impact réel de ces engagements pour le Groupe au 30 juin 2010 figure ci-dessous :

En milliers d'€	30/06/2010	31/12/2009
CAUTIONS DONNEES PAR ADT SIIC consentie auprès des établissements financiers qui ont financé les immeubles détenus par les filiales	6 668	6 496
MONTANT DES INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES Inscrites sur les immeubles achetés	8 001	8 138
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	3 696	6 781
AUTRES GARANTIES (1)	479	0

(1) Ces garanties sont liées à un litige fiscal. Au 30 septembre 2010 le Trésor Public a émis un avis de dégrèvement sur ces montants et va procéder à l'annulation de ces garanties.

Autres engagements donnés :

<u>AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</u> (en K€)		
NATURE	30/06/2010	31/12/2009
Redevances restantes à payer au titre des engagements de crédit-bail	2 251	2 456
Nantissement de SICAV DE TRESORERIE ou compte d'instrument financiers au profit des banques	0	0

Durée des engagements hors bilan au 30/06/2010

GARANTIES	En K€	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CAUTIONS	6 668	0	0	2 503	4 165
HYPOTHEQUES	8 002	0	0	3 004	4 998
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	3 696	0	0	1 027	2 669
CREDIT BAIL	2 251	0	0	1 300	951
AUTRES GARANTIES	479	0	479	0	0

NANTISSEMENTS

Nantissements, Garanties et Sûretés :

La société ADT SIIC, a nanti les 2 500 parts de la SNC VENUS qu'elle possède au profit de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à la SNC VENUS.

La société PAMIER a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société BLANAP, au profit du Crédit Foncier jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à ce dernier.

Note 10. Exposition aux risques

Les principaux risques et les principales incertitudes pesant sur le Groupe sont relatés dans le paragraphe « Exposition aux risques » en note 8 du rapport financier 2009.

Les expositions aux risques de taux, de liquidités, de contrepartie, du statut de SIIC, d'assurance, de change et de détentions d'actions propres n'ont connu aucune évolution significative depuis l'ouverture du présent exercice.

Le principal risque réside dans la réduction de cash flow du fait de la diminution des loyers consécutive à l'accroissement de la vacance. Ce risque devrait être compensé par la politique active de commercialisation entreprise qui commence à porter ses fruits et les diverses négociations en cours pour l'étalement de certaines charges (cf. Note 1 - 1.2).

Le groupe n'entrevoit pas d'être exposé au risque de marché (risque de dévalorisation de ses actifs) en raison de sa politique de commercialisation (cf. Note 1 - 1.2).

Note 11. Autres informations

11.1. Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué

Le marché de l'immobilier professionnel

Le marché de l'investissement professionnel a connu une hausse spectaculaire de 1999 à 2007. L'année 2007 a été une année record avec près de 30 milliards d'euros investis. Après l'investissement professionnel s'est effondré à près de 8 milliards d'euros en 2009. Le 1^{er} semestre 2010 a été décevant. Le niveau d'investissement en 2010 devrait être proche de celui de l'exercice 2009.

Les primes de risque financières et immobilières ont considérablement augmentées. Leurs augmentations ont entraîné une diminution des valeurs vénales de l'ordre de 15 à 30% à loyers constants.

Les bailleurs qui ont vu les prix de leurs immeubles baissés alors qu'ils avaient des locataires stables et solvables ont retirés leurs biens de la vente. De plus, de nombreux programmes de constructions de bureaux ont été ajournés.

Le marché locatif des bureaux franciliens souffre actuellement des nombreux lancements de programmes jusqu'en 2008 dont les livraisons se font actuellement alors que la demande est faible. Le stock de bureaux à louer approche de son plus haut historique.

Les banques centrales pratiquent une politique de financement très accommodante qui a fait s'envoler la masse monétaire. Cette masse monétaire est essentiellement réinvestie en titres obligataires ainsi que dans l'immobilier. Le marché va par conséquent se stabiliser et les stocks de bureaux se résorber au cours des prochaines années.

Le Centre d'Affaires Paris Nord grâce à sa situation géographique bénéficie d'une desserte par les autoroutes A1 et A3 ainsi que par la N17 et N2, et est desservie par ligne B du RER ainsi que de nombreuses lignes d'autobus. La configuration des plateaux rend les espaces de travail structurés et fonctionnels même si quelques travaux sont à prévoir. Ce type de bien est attractif d'un point de vue du

coût locatif. Il s'adresse à la clientèle des TPE (Très Petites Entreprises) et des PME (Petites et Moyennes Entreprises) par définition très large.

Le groupe a procédé cette année, comme recommandé par l'AMF, à la rotation de son expert immobilier.

Le portefeuille du Groupe, constitué intégralement de biens situés au Centre d'Affaire Paris-Nord au Blanc-Mesnil (93) a fait l'objet d'une expertise réalisée par la société IMMOGROUP CONSULTING – 183 avenue du Roule – 92200 Neuilly sur Seine et valorisée à la date du 30 juin 2010.

L'expertise a été réalisée, comme pour les exercices précédents, selon des critères définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière et appliquées par l'ensemble des sociétés foncières cotées.

Les hypothèses de valorisation du patrimoine immobilier

L'expert immobilier a retenu les méthodes par capitalisation du revenu et par comparaison pour les bâtiments Ampère et Continental, et la méthode de la charge foncière pour le bâtiment Bonaparte.

La méthode par capitalisation du revenu

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Loyer potentiel unitaire bureaux : 90 €/m² HT et HC/an,

Loyer potentiel unitaire réserves : 20 €/m² HT et HC/m²/an,

Loyer potentiel unitaire parkings : 150 € HT et HC/unité/an

Taux de vacance pérenne : 10%

Taux de rendement net plancher : 9,25%

Coût unitaire des travaux de rafraîchissement des locaux vacants : 350 €/m²

Il a été considéré que le délai moyen actuel de commercialisation avoisinerait 4 ans en tenant d'un volant minimum de vacance et que le volume annuel de commercialisation devrait être croissant au cours des 4 prochaines années parallèlement à l'amélioration très progressive du marché locatif (écoulement du stock de 10% en année N+1, 20% en année N+2, 25 % en année N+3 et 30 % en année N+4). Les charges locatives non récupérées durant cette période, sur une base de 40 € le m²/an ont été évaluées à 1.800K€ hors droits.

La méthode de la comparaison

Cette méthode consiste à comparer avec les biens ayant les caractéristiques les plus proches des biens évalués. Il a cependant noté qu'il n'y avait aucune transaction supérieure à 1 000 m² dans la région proche.

La méthode de la charge foncière

Cette méthode consiste à déterminer la valeur du terrain dans le marché actuel dans le cadre d'une démolition reconstruction. S'agissant d'opérer la décision économiquement la plus rationnelle et financièrement la plus optimale, la méthode d'estimation la plus objective est celle « compte à rebours » investisseur (calcul de la valeur d'une construction neuve moins les coûts de démolition, de reconstruction et des pertes de loyers sur la durée de démolition-reconstruction). Cette méthode a été retenue pour l'immeuble Bonaparte, vacant depuis de nombreuses années car, semble-t-il, mal adapté aux besoins locatifs du secteur et qui subit des charges importantes.

En tenant compte de ce qui précède, les biens immobiliers détenus par le groupe ont été évalués à 18.800 K€ contre 17.791 K€ au 31 décembre 2009. Il est cependant à noter que de nouvelles surfaces ont été louées au cours du 1^{er} semestre pour les immeubles Ampère et Continental et que la nouvelle méthode appliquée à l'immeuble Bonaparte a conduit à une évaluation plus importante de 200 K€ par rapport à la dernière expertise.

Le RIE est resté valorisé à son coût de construction qui a été de 4.723 K€.

La détermination de l'Actif Net Réévalué

Pour la détermination de la juste valeur au 30 juin 2010, le Groupe ADT SIIC a confié à un cabinet d'experts indépendants, la société IMMOGROUP CONSULTING – 183 avenue du Roule – 92200 Neuilly sur Seine, le soin d'évaluer son patrimoine immobilier.

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés.

Au 30/06/2010, l'Actif Net réévalué hors droits se détermine ainsi :

	En K€
Capitaux propres consolidés part du Groupe	11 882
VNC des immeubles (1)	(22 840)
Valorisation actuelle du patrimoine (1)	23 523

ANR au 30/06/2010	12 565 K€ / 434 421 861 actions = 0,0289 €/action

(1) y compris le RIE resté valorisé à son coût de construction

Pour mémoire, le groupe n'est pas directement propriétaire du RIE (il appartient à la copropriété du Centre d'Affaires dont le groupe représentent toutefois 98,07%) mais l'a intégralement financé.

Au 31/12/2009, l'Actif Net réévalué hors droits se déterminait ainsi :

	En K€
Capitaux propres consolidés part du groupe	12 376
VNC des immeubles (1)	(22 045)
Valorisation actuelle du patrimoine (1)	22 515

ANR au 31/12/2009	12 846 K€ / 434 421 861 actions = 0,0296 €/action

(1) y compris le RIE resté valorisé à son coût de construction

11.2. Litiges

11.2.1. Litiges fiscaux

Suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005, l'Administration Fiscale a remis en cause le traitement fiscal de distributions de dividendes (option pour le régime mère-fille) et a adressé à la société ADT SIIC ainsi qu'à une filiale (société CFFI) des propositions de rectifications pour un montant d'impôt en principal respectivement de 0,42 M€ de 0,37 M€ (hors intérêts et majorations de retard) et des avis de mise en recouvrement à titre conservatoire. L'Administration cherche à remettre en cause le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

Cette position se traduit par une double imposition des mêmes bénéfices d'une société. Cette situation appelle tout d'abord critiques, dans l'espace de l'Union européenne, et sera ainsi soumise, si l'administration fiscale devait maintenir ses positions, à la censure de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Mais la position de l'administration fiscale apparaît également susceptible d'être fortement combattue compte tenu de la jurisprudence fiscale française la plus récente, et notamment des arrêts rendus par le Conseil d'Etat dans les affaires JANFIN (arrêt du 27 septembre 2006 qui a fixé de façon restrictive les conditions dans lesquelles l'administration fiscale peut remettre en cause, sur le fondement de l'abus de droit, certaines opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes) et les affaires GOLDFARB et AXA (arrêts du 7 septembre 2009 qui ont débouté l'administration fiscale de ses prétentions à remettre en cause sur le fondement de l'abus de droit des opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes dans des conditions très proches de celles remises en cause par l'administration dans les dossiers du Groupe).

Sur le fondement de l'analyse ainsi confirmée par le Conseil d'Etat, la société – assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre – conteste à tous les stades de la procédure les impositions complémentaires que l'Administration entend ainsi lui faire supporter.

Cette contestation est toujours en cours et est ou sera soumise – selon la procédure concernée – à l'appréciation des juridictions administratives, en premier chef duquel le Tribunal Administratif de Paris, si l'Administration fiscale entendait maintenir sa position, étant indiqué que ce Tribunal a d'ores et déjà rendu, dans des affaires comparables, deux décisions défavorable à l'analyse défendue par l'Administration.

Cependant le litige fiscal opposant la société ADT SIIC à la Direction Générale des Finances Publiques a pris fin le 30 septembre 2010 par le dégrèvement des impositions contestées (voir la note 11.7 événements postérieurs au 30 juin 2010). Il reste donc en cours le dossier CFFI.

La SARL A.D. INVEST a par ailleurs fait l'objet d'une procédure concernant l'année 2005.

Se fondant sur un écart entre le chiffre d'affaires mentionné dans les comptes de l'exercice et le celui porté sur les déclarations de chiffre d'affaires, l'administration fiscale a notifié en décembre 2008 un rappel de TVA de 54 K€ (hors intérêts de retard et majoration).

La société, assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a exercé l'ensemble des voies de recours et, suite à la mise en recouvrement des impositions contestées, a présenté en mars 2010 une réclamation contentieuse visant à obtenir leur dégrèvement et assortie d'une demande de sursis de paiement. En cas de rejet de cette réclamation par l'administration fiscale, le désaccord sera soumis aux juridictions compétentes, en premier lieu au Tribunal Administratif de Paris.

11.2.2. Autres litiges

Litige avec ADYAL PM GESTION : Pour mémoire, des mandats de destion administrative et comptables avaient été conclus avec la société ADYAL PM GESTION pour la gestion des biens immobiliers du groupe. Entre avril et juillet 2007, plusieurs sociétés se sont vues notifier un redressement au titre de la TVA qui aurait du être collectée sur les charges locatives. Les redressements se sont élevés à 347 K€ en principal et à 21 K€ au titre de pénalités. Malgré une mise en demeure adressée à ADYAL pour le remboursement de ces sommes, notre demande est restée vaine. Les sociétés concernées ont donc délivré à l'encontre de la société ADYAL une assignation en responsabilité pour le remboursement des sommes décaissées. Le tribunal a renvoyé à l'audience du 26 novembre 2010 pour dépôt des conclusions adverses et désignation d'un Juge rapporteur.

11.3. Entités ad hoc

Le groupe ne réalise aucune opération au travers d'entités ad hoc.

11.4. Parties liées

Le Groupe ADT SIIC a réalisé des opérations entrant dans le cadre des parties liées principalement avec le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT et le groupe ADC SIIC dont des administrateurs sont communs.

Au titre du premier semestre 2010 les opérations suivantes sont intervenues :

a) la société mère ;

Néant

b) les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;

Néant

c) les filiales et sous filiales du groupe ADT SIIC ;

L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du Groupe (dont 106 K€ d'intérêts de comptes courants) ont été neutralisées dans le cadre des retraitements de consolidation.

d) les entreprises associées ;

Néant

e) les coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur ;

Néant

f) les principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;

En K€ Nature de la prestation	Contre partie liée Nom	Contre partie liée Liens	Solde au bilan (1)	Impact résultat (2)
Mise à disposition de personnel	ADC SIIC	Administrateurs communs	6	5
Frais de salon et de représentation	ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	0	-2
Titres de la société VENUS (3)	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	3 348	0
Honoraires de management	MEP	Administrateurs communs	-2	-6
Refacturation honoraires de management MEP	LE VOLTAIRE filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	0	1
Quote part de résultat de société transparente	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-106	-106
Emprunts et intérêts	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-5 055	-99
Dettes diverses	ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-150	0

(1) un montant positif signifie une créance un montant négatif une dette

(2) un montant positif signifie un produit un montant négatif une charge

(3) valeur nette

Les opérations ci-dessus n'ont pas entraîné la comptabilisation de provisions pour dépréciations des créances, ni de charges à ce titre sur la période autres que celles mentionnées. Elles ne sont assorties d'aucune garantie particulière, hormis l'emprunt contracté auprès de la société Vénus qui a fait l'objet d'un nantissement de titres comme décrit dans la note 9, paragraphe nantissement.

g) les autres parties liées.

Néant

11.5. Effectifs

L'effectif du Groupe, hors employés d'immeubles, est de 3 salariés (2 mandataires, 1 cadre) au 30 juin 2010.

La rémunération des principaux dirigeants est récapitulée ci-dessous :

La rémunération nette versée pour le premier semestre 2010 aux organes de direction s'élève à 23,6K€ (19,6 K€ pour le PDG et 4 K€ pour le DGD nommé en mai 2010).

Aucune avance, ni crédit n'ont été consentis aux dirigeants individuels sur la période.

a) Avantages à court terme

Néant

b) Avantages postérieurs à l'emploi

Néant

c) Autres avantages à long terme

Néant

d) Les indemnités de fin de contrat

Néant

e) Les paiements en actions

Néant

11.6. Résultat par action

Le résultat de base par action ainsi que le résultat dilué par action, en l'absence d'instrument financier dilutif, s'élève à - 0,0009 € au 30 juin 2010 (le nombre moyen d'actions pondéré étant de 434 421 861 et le résultat consolidé de - 395 K€). Il était de - 0,0028 € au 30 juin 2009.

11.7. Evénements postérieurs au 30 juin 2010

Approbation des comptes

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 9 juillet 2010 (réunie sous 2^{ème} convocation), seuls étaient présents ou représentés (y compris ceux votant par correspondance) les actionnaires possédant 6 442 018 actions (soit 1,48%) sur les 434 421 861 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes 2009 puis a restructuré les capitaux propres de la société.

Elle a donc tout d'abord affecté la perte de l'exercice 2009 de 9 285 623 € au poste « Report à nouveau débiteur ».

Puis, elle a décidé d'affecter le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » d'un montant de 1 197 103 euros au compte « Autres réserves » qui est passé d'un solde créditeur de 1 895 111 € à un solde créditeur de 3 092 214 €

Enfin, elle a décidé d'affecter le report à nouveau débiteur à hauteur de 3 092 214 € aux « Autres réserves ». Le montant des « Autres réserves » est ainsi devenu nul et le montant du report à nouveau débiteur s'élève après ces décisions à 6 992 697 €

Du fait d'un résultat fiscal SIIC négatif, aucune obligation de distribution n'existe au titre du régime fiscal des SIIC.

L'Assemblée Générale des actionnaires a par ailleurs, nommé Monsieur Didier Lacroix, en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et ratifié le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 2010, du 2 rue de Bassano, 75116 Paris, au Centre d'Affaires Paris - Nord, Bâtiment Continental, 183 avenue Descartes – 93153 Blanc Mesnil, et la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.

Il est à noter que les décisions relevant de l'assemblée générale extraordinaire n'ont pas pu être votées même lors de cette seconde assemblée, faute de quorum. En effet, le quorum du cinquième du capital requis pour la partie extraordinaire n'a pas été atteint.

Litiges fiscaux

La Direction Générale des Finances Publiques, le 30 septembre 2010 a émis, en faveur de la société ADT SIIC un avis de dégrèvement sur la totalité des impositions contestées.

Démission – Nomination

En date du 30 septembre 2010, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Patrick ENGLER de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général.

Ce même conseil a décidé de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Patrick ENGLER, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, Monsieur Sylvain CHEGARAY en qualité d'Administrateur.

Le Conseil a également décidé de nommer Monsieur Didier LACROIX en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La Société ayant opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Didier LACROIX, Président du Conseil d'Administration, assumera également la responsabilité de la Direction Générale de la Société, pour la durée de son mandat d'Administrateur et a donc pris le titre de Président Directeur Général.

Procédure de médiation

La Direction a tenté de négocier le rééchelonnement des crédits en demandant aux établissements financiers prêteurs la possibilité de ne payer, pendant un laps de temps, que les intérêts et de reporter la partie amortissement du capital).

Devant le refus - ou tout au moins la réticence - des banques, la société a saisi début septembre le médiateur du crédit et a voulu ainsi continuer ces négociations sous son égide. Le dossier présenté a été déclaré éligible pour bénéficier d'une procédure de médiation. Le but de la société était de bénéficier d'un « appel d'air » pour pouvoir faire face à ses charges d'exploitation les plus proches.

Toutefois, lors d'une réunion réunissant les différentes parties, le médiateur s'est déclaré incompetent dans ce dossier et a préconisé son orientation vers le Tribunal de Commerce en vue d'un mandat ad hoc. Le groupe est donc en train d'étudier cette possibilité de manière à conserver toutes ses chances dans les négociations avec les établissements bancaires et la poursuite de son activité

ADT S.I.I.C
Société Anonyme au capital de 16.591.522 Euros
Siège social : Centre d'affaires Paris Nord
183, avenue Descartes – 93153 BLANC MESNIL
R.C.S. BOBIGNY 542 030 200
SIRET : 542 030 200 00076

**RAPPORT SEMESTRIEL POUR LA PERIODE
DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2010**

I - ACTIVITE AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2010

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France, au Centre d'Affaires Paris-Nord au Blanc-Mesnil, dans le secteur de l'immobilier.

D'une façon générale, l'activité du groupe s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2010 dans le prolongement de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la restructuration interne de son groupe, un des principaux locataires de l'immeuble Ampère du Centre d'Affaires Paris Nord a donné congé au cours de l'exercice précédent et a effectivement quitté les lieux le 31 juillet 2009. Ce client générait à lui seul un chiffre d'affaires annuel de 728 K€ annuels hors charges et hors taxes Ceci a porté de 54% à 78 % la vacance sur cet immeuble. Sur l'immeuble Continental, la vacance est de 57%. Quant à l'immeuble Bonaparte, il est presque entièrement vacant.

Cependant, le Centre poursuit son objectif d'amélioration de son taux de remplissage :

- des nouveaux baux ont été signés avec sept locataires pour une surface louée de 1 358 m2 ;
- Les négociations qui étaient en cours avec différentes Administrations pour la prise à bail de surfaces dans les immeubles du Centre ont abouti à une augmentation de la surface louée à la Mairie de 450 m2. Ces négociations se poursuivent pour des surfaces complémentaires et elles s'inscrivent dans les principaux projets économiques et d'aménagement du territoire sur lesquels la Mairie de Blanc-Mesnil veut s'engager. Elle souhaite en effet la création dans un même lieu d'un Pôle du Développement Economique et de l'Emploi regroupant le Pôle Emploi Service (déjà locataire), le Service Municipal du Développement Economique, l'Association Blanc-Mesnil Développement et la Mission Intercommunale Réunie pour l'Emploi ;
- enfin, le site internet spécifique a été mis en service afin de proposer une vitrine à ce Centre d'Affaires ;
- la création d'une crèche privée est à l'étude afin de proposer un service complémentaire pour les locataires actuels et à venir.

Ce contexte pèse nécessairement sur les évaluations des immeubles du Centre d'affaires.
Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

En effet, en dépit d'un taux de vacance élevé qui engendre un cash flow négatif, la politique de commercialisation active mise en place ces derniers mois, quand bien même n'aurait-elle pas encore atteint tout ses objectifs et produit son plein effet, permet de rester confiant quant à cette continuité.

Le budget de trésorerie établi pour les 12 prochains mois fait apparaître une trésorerie équilibrée sur la base des hypothèses suivantes :

- Les produits sont constitués des loyers actuels. Un prévisionnel de locations a été pris en compte pour 2011 tel qu'envisagé par l'expert immobilier qui estime que 10% des surfaces vacantes des immeubles Ampère et Continental devraient être loués en 2011. Il est à noter qu'environ 2.330 m² sont déjà en cours de négociation.
- Le Restaurant Interentreprises (RIE) n'ayant pas encore atteint sa pleine capacité d'exploitation, les produits pris en compte restent modestes. Mais ils devraient progresser avec l'arrivée des nouveaux locataires (personnel d'Administrations) et les quelques pistes existantes pour attirer les employés d'entreprises aux alentours. Ainsi, en septembre 2010, le RIE a fonctionné sur une moyenne de 216 couverts/jour. En octobre, cette moyenne a été de 247 couverts/jour (sachant que l'équilibre s'établit à 250 couverts/jour)
- Les charges ont été retenues sur la base de celles de 2009 alors que la politique envisagée est de les réduire nettement.
- Les comptes 2009 n'ont pas été approuvés par les assemblées générales des syndicats de copropriété du site car la Direction voulait notamment vérifier les dépenses engagées. Les budgets qui seront votés tiendront compte autant que possible de cette volonté de réduction des coûts tout en conservant l'enveloppe nécessaire pour les postes-clés.
Le prévisionnel de trésorerie tient compte également des travaux nécessaires à la remise aux normes de tous les ascenseurs et du changement de certaines pièces.
- La Direction est en négociation pour un étalement sur douze mois des taxes foncières et des taxes sur les bureaux des immeubles Ampère et Continental. Elle a par ailleurs demandé un dégrèvement pour celles de l'immeuble Bonaparte en raison de son état de vétusté. Pour l'instant, l'Administration fiscale a accepté un étalement moyen sur neuf mois pour les premiers et étudie le dossier du troisième.
- En ce qui concerne l'immeuble Bonaparte, 2 solutions sont possibles :
 - 1) la démolition pure et simple de l'immeuble qui semble à priori, tel quel, mal adapté aux besoins locatifs de la région. Cette solution permettrait à la société de céder la charge foncière à un promoteur intéressé à la reconstruction d'un immeuble plus adapté. C'est celle qui semblait jusqu'à peu la plus rationnelle et financièrement la plus optimale et c'est l'hypothèse retenue par l'expert immobilier pour valoriser le bien. Un permis de démolir a d'ailleurs été déposé et des mandats de vente ont été signés.
 - 2) cependant, depuis quelque temps, l'immeuble fait l'objet d'une marque d'intérêt de la part d'une société pour la création d'un datacenter. Cette société louerait l'ensemble de l'immeuble (environ 14.000 m²) à cet effet. Ce projet, actuellement à l'étude, présente quelques contraintes techniques mais qui semblent pouvoir se régler. Le groupe trouverait dans cette option, si elle se réalise, le débouché qu'il a toujours estimé le plus naturel pour la location de ce bien (mono location).
- La Direction a également tenté de négocier le rééchelonnement des crédits en demandant aux établissements financiers prêteurs la possibilité de ne payer, pendant un laps de temps, que les intérêts et de reporter la partie amortissement du capital (soit un montant de capital d'environ 720 K€ équivalent à un différé d'amortissement de capital de 2 ans).

Les échéances du mois de juin n'ont donc été payées que pour leur partie intérêts. Une des dispositions des accords d'emprunts à long terme n'ayant pas été respectée au 30 juin et la société ne disposant pas, à cette date, d'un droit incondtionnel de différer le règlement des échéances (pas d'accord formel), la société a dû classer l'intégralité des emprunts bancaires en « passifs courants » conformément à la norme IAS1.

Devant le refus - ou tout au moins la réticence - des banques, la société a saisi début septembre le médiateur du crédit et a voulu ainsi continuer ces négociations sous son égide. Le dossier présenté a été déclaré éligible pour bénéficier d'une procédure de médiation. Le but de la société était de bénéficier d'un « appel d'air » pour pouvoir faire face à ses charges d'exploitation les plus proches.

Toutefois, lors d'une réunion réunissant les différentes parties, le médiateur s'est déclaré incompétent dans ce dossier et a préconisé son orientation vers le Tribunal de Commerce en vue d'un mandat ad hoc. Le groupe est donc en train d'étudier cette possibilité de manière à conserver toutes ses chances dans les négociations avec les établissements bancaires et la poursuite de son activité.

II – COMPTES CONSOLIDES

Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe ADT SIIC au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date (qui peuvent être consultés sur le site Internet du Groupe : www.adtsiic.eu).

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2010 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2009.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Changements de méthodes comptables et de présentation

Les comptes semestriels sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2009.

Normes et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2010

Les amendements de normes et les interprétations qui entrent en vigueur en nos comptes au 1er janvier 2010, ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés condensés établis au 30 juin 2010 :

- ▶ IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010.

Les capitaux propres consolidés de votre groupe s'élèvent à 11 882 K€ pour un total de bilan de 29 224 K€.

L'actif de votre société comprend essentiellement :

- des immeubles de placement pour 22 805 K€ valorisés à leur coût amorti (Coût d'acquisition et prise en compte d'amortissements selon la méthode des composants) et intégrant la valeur d'origine d'un immeuble en crédit-bail,
- des immobilisations en cours pour 35 K€ correspondant essentiellement à des travaux en cours sur l'immeuble le Continental du site du Blanc-Mesnil,
- des immobilisations financières pour 541 K€ composées par des dépôts et cautionnements versés aux syndics des immeubles pour 281 K€ et une avance preneur de crédit bail pour 260 K€,
- des créances clients et comptes rattachées pour 842 K€,
- des autres créances pour 1 040 K€ qui concernent des créances de TVA pour 463 K€, les soldes de compte des gestionnaires d'immeubles pour 326 K€, d'une avance de travaux faits pour le compte du futur locataire (la Mairie du Blanc Mesnil) chez PAMIER remboursable sur la durée du bail pour 148 K€, le solde est constitué par des créances diverses,
- les titres de participations VENUS reclassés en actifs courants pour 3 348 K€
- des charges constatées d'avance pour 178 K€ (dont 6 K€ d'assurance dommage ouvrage sur le RIE, d'assurances des immeubles Ampère et Continental pour 20 K€, 65 K€ de taxe sur les bureaux, Euronext 14 K€ et le cabinet Francis Lefebvre pour 12 K€),
- la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour 365 K€ (composés essentiellement de 362 K€ de SICAV).

Le passif de votre société comprend essentiellement :

- le capital social de 16 592 K€ composé de 434 421 861 actions,
- des réserves pour - 4 314 K€,
- des provisions pour risques et charges pour 253 K€ (litige sur la non récupération de TVA sur certains clients pour 159 K€ et 94 K€ sur le litige ADYAL),
- des dettes financières courantes et non courantes qui s'élèvent à 13 866 K€ se répartissant en 2 251 K€ de dettes au titre d'un crédit bail, de 6 544 K€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit, et de 5 055 K€ d'emprunt auprès de la société VENUS (filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT), le solde étant composé des instruments dérivés et des découverts bancaires,
- des dépôts de garantie reçus de locataires pour 291 K€,
- des dettes fournisseurs pour 713 K€ dont 99 K€ concernent l'aménagement du RIE,
- des dettes fiscales et sociales pour 974 K€ qui s'analysent principalement pour 601 K€ de provisions pour taxe foncière et pour 340 K€ de TVA collectée,
- le poste autres dettes d'un montant de 1 233 K€ qui représente pour l'essentiel les soldes dus aux locataires au titre de la reddition des charges 2006, 2007 et 2008 (773 K€), et les soldes vis-à-vis des gestionnaires d'immeubles (196 K€),

Le résultat net part du groupe est une perte de 395 K€. Il comprend principalement les éléments suivants :

- un chiffre d'affaires de 948 K€ composé de loyers (673 K€) et de refacturations de charges (275 K€),
- des charges liées à votre patrimoine immobilier pour 1 500 K€ dont la différence avec les charges refacturées est due d'une part aux charges non refacturables et d'autre part aux charges non refacturées en raison des locaux vacants ;
- des salaires et charges sociales pour 103 K€,
- des autres charges d'exploitation pour 144 K€ comprenant notamment les frais de votre siège social et les frais de publications légales et financières,
- les autres charges nettes pour 179 K€ dont des pertes sur créances irrécouvrables 125 K€ et la quote-part de perte de la SNC VENUS pour 106 K€ diminué des produits divers de 52 K€,
- des dotations aux amortissements sur vos actifs immobiliers pour 532 K€,
- une reprise de provision pour perte de valeur des immeubles du Blanc-Mesnil de 1 303 K€ de manière à ajuster sa valeur nette comptable à la valeur de marché,
- des autres dotations et provisions essentiellement sur les créances sur certains locataires du Blanc-Mesnil pour un montant net de 91 K€,
- du produit issu de la reprise des provisions des créances clients pour 161 K€.

Les autres éléments constituant le résultat proviennent :

- du coût de l'endettement financier net qui fait ressortir une charge de 192 K€ dont 207 K€ d'intérêts sur emprunts et 2 K€ de primes sur instruments financiers diminués des produits financiers de 19 K€,
- des autres charges financières pour 10 K€.

III – OPERATIONS ET EVENEMENTS IMPORTANTS DU 1^{er} SEMESTRE 2010

La Société a eu connaissance d'une déclaration de franchissement de seuils de détention (article L.233-7 du code de commerce) : par courrier du 14 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 15 janvier 2010 la société de droit néerlandais Accent Circonflexe Groupe B.V. (Nieuwezijds Voorburgwal 4-10, 1012 RZ Amsterdam, Pays Bas) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote d'ADT et détenir 32 147 666 actions ADT SIIC soit 7,40 % du capital et des droits de vote de cette société.

Le siège social a été transféré le 22 avril 2010 du 2 rue de Bassano à Paris au Centre d'Affaires Paris Nord, Bâtiment Continental C, 183 avenue Descartes – 93153 BLANC MESNIL.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 29 juin 2010 a constaté que le quorum n'était pas atteint. Une deuxième convocation a été décidée en date du 9 juillet 2010 (cf. VII EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2010 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE).

IV – PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Le Groupe ADT SIIC a réalisé des opérations entrant dans le cadre des parties liées principalement avec le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT et le groupe ADC SIIC dont des administrateurs sont communs.

Au titre du premier semestre 2010 les opérations suivantes sont intervenues :

a) la société mère ;

Néant

b) les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;

Néant

c) les filiales et sous filiales du groupe ADT SIIC ;

L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du Groupe (dont 106 K€ d'intérêts de comptes courants) ont été neutralisées dans le cadre des retraitements de consolidation.

d) les entreprises associées ;

Néant

e) les coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur ;

Néant

f) les principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;

En K€ Nature de la prestation	Contre partie liée Nom	Contre partie liée Liens	Solde au bilan (1)	Impact résultat (2)
Mise à disposition de personnel	ADC SIIC	Administrateurs communs	6	5
Frais de salon et de représentation	ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	0	-2
Titres de la société VENUS (3)	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	3 348	0
Honoraires de management	MEP	Administrateurs communs	-2	-6
Refacturation honoraires de management MEP	LE VOLTAIRE filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	0	1
Quote part de résultat de société transparente	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-106	-106
Emprunts et intérêts	VENUS filiale du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-5 055	-99
Dettes diverses	ACANTHE DEVELOPPEMENT	Administrateurs communs	-150	0

(1) un montant positif signifie une créance un montant négatif une dette

(2) un montant positif signifie un produit un montant négatif une charge

(3) valeur nette

Les opérations ci-dessus n'ont pas entraîné la comptabilisation de provisions pour dépréciations des créances, ni de charges à ce titre sur la période autres que celles mentionnées. Elles ne sont assorties d'aucune garantie particulière.

g) les autres parties liées.

Néant

V – PRINCIPAUX RISQUES ET PRINCIPALES INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS A VENIR

Les principaux risques et les principales incertitudes pesant sur le Groupe sont relatés dans le paragraphe « Exposition aux risques » en note 8 du rapport financier 2009.

Le principal risque réside dans la réduction de cash flow du fait de la diminution des loyers consécutive à l'accroissement de la vacance. Ce risque devrait être compensé par la politique active de commercialisation entreprise qui commence à porter ses fruits et les diverses négociations en cours pour l'étalement de certaines charges.

Le groupe n'entrevoit pas d'être exposé au risque de marché (risque de dévalorisation de ses actifs) en raison de sa politique de commercialisation.

VI – SITUATION ET VALEUR DU PATRIMOINE

Le marché de l'immobilier professionnel

Le marché de l'investissement professionnel a connu une hausse spectaculaire de 1999 à 2007. L'année 2007 a été une année record avec près de 30 milliards d'euros investis. Après l'investissement professionnel s'est effondré à près de 8 milliards d'euros en 2009. Le 1^{er} semestre 2010 a été décevant. Le niveau d'investissement en 2010 devrait être proche de celui de l'exercice 2009.

Les primes de risque financières et immobilières ont considérablement augmentées. Leurs augmentations ont entraîné une diminution des valeurs vénales de l'ordre de 15 à 30% à loyers constants.

Les bailleurs qui ont vu les prix de leurs immeubles baissés alors qu'ils avaient des locataires stables et solvables ont retirés leurs biens de la vente. De plus, de nombreux programmes de constructions de bureaux ont été ajournés.

Le marché locatif des bureaux franciliens souffre actuellement des nombreux lancements de programmes jusqu'en 2008 dont les livraisons se font actuellement alors que la demande est faible. Le stock de bureaux à louer approche de son plus haut historique.

Les banques centrales pratiquent une politique de financement très accommodante qui a fait s'envoler la masse monétaire. Cette masse monétaire va être réinvestie en titres obligataires américains et européens ainsi que dans l'immobilier. Le marché va par conséquent se stabiliser et les stocks de bureaux se résorber au cours des prochaines années.

Le patrimoine immobilier du groupe représente au 30 juin 2010 une surface totale de 48 587 m², situé en région parisienne. Il est composé des bureaux du Centre d'Affaires Paris-Nord.

Le Centre d'Affaires Paris Nord grâce à sa situation géographique bénéficie d'une desserte par les autoroutes A1 et A3 ainsi que par la N17 et N2, et est desservie par ligne B du RER ainsi que de nombreuses lignes d'autobus. La configuration des plateaux rend les espaces de travail structurés et fonctionnels même si quelques travaux sont à prévoir. Ce type de bien est attractif d'un point de vue du coût locatif. Il s'adresse à la clientèle des TPE et des PME par définition très large.

Le groupe a procédé cette année, comme recommandé par l'AMF, à la rotation de son expert immobilier.

Le portefeuille du Groupe, constitué intégralement de biens situés au Centre d'Affaire Paris-Nord au Blanc-Mesnil (93) a fait l'objet d'une expertises réalisée par la société IMMOGROUP CONSULTING – 183 avenue du Roule – 92200 Neuilly sur Seine et valorisée à la date du 30 juin 2010.

L'expertise a été réalisée, comme pour les exercices précédents, selon des critères définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière et appliquées par l'ensemble des sociétés foncières cotées.

Les biens immobiliers détenus par le groupe ont été évalués à 18.800 K€ contre 17.791 K€ au 31 décembre 2009. Il est cependant à noter que de nouvelles surfaces ont été louées au cours du 1^{er} semestre pour les immeubles Ampère et Continental et que la nouvelle méthode (méthode de la charge foncière avec démolition-reconstruction) appliquée à l'immeuble Bonaparte a conduit à une évaluation plus importante de 200 K€ par rapport à la dernière expertise.

Le RIE est resté valorisé à son coût de construction qui a été de 4.723 K€.

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables

consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre la juste valeur du patrimoine et les valeurs nettes dans les comptes consolidés. Compte tenu d'une plus-value latente sur le patrimoine immobilier de 682 K€, l'Actif Net Réévalué hors droits, s'élève donc, au 30 juin 2010, à 12 565 K€ et, par action, à 0,0289 €.

VII - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUILLET 2010 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Approbation des comptes

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 9 juillet 2010 (réunie sous 2^{ème} convocation), seuls étaient présents ou représentés (y compris ceux votant par correspondance) les actionnaires possédant 6 442 018 actions (soit 1,48%) sur les 434 421 861 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes 2009 puis a restructuré les capitaux propres de la société.

Elle a donc tout d'abord affecté la perte de l'exercice 2009 de 9 285 623 € au poste « Report à nouveau débiteur ».

Puis, elle a décidé d'affecter le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » d'un montant de 1 197 103 euros au compte « Autres réserves » qui est passé d'un solde créditeur de 1 895 111 € à un solde créditeur de 3 092 214 €

Enfin, elle a décidé d'affecter le report à nouveau débiteur à hauteur de 3 092 214 € aux « Autres réserves ». Le montant des « Autres réserves » est ainsi devenu nul et le montant du report à nouveau débiteur s'élève après ces décisions à 6 992 697 €

Du fait d'un résultat fiscal SIIC négatif, aucune obligation de distribution n'existe au titre du régime fiscal des SIIC.

L'Assemblée Générale des actionnaires a par ailleurs, nommé Monsieur Didier Lacroix, en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et ratifié le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 2010, du 2 rue de Bassano, 75116 Paris, au Centre d'Affaires Paris - Nord, Bâtiment Continental, 183 avenue Descartes – 93153 Blanc Mesnil, et la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.

Il est à noter que les décisions relevant de l'assemblée générale extraordinaire n'ont pas pu être votées même lors de cette seconde assemblée, faute de quorum. En effet, le quorum du cinquième du capital requis pour la partie extraordinaire n'a pas été atteint.

Litiges fiscaux

La Direction Générale des Finances Publiques, le 30 septembre 2010 a émis, en faveur de la société ADT SIIC un avis de dégrèvement sur la totalité des impositions contestées.

Démission – Nomination

En date du 30 septembre 2010, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Patrick ENGLER de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général.

Ce même conseil a décidé de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Patrick ENGLER, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, Monsieur Sylvain CHEGARAY en qualité d'Administrateur.

Le Conseil a également décidé de nommer Monsieur Didier LACROIX en qualité de Président du

Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La Société ayant opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Didier LACROIX, Président du Conseil d'Administration, assumera également la responsabilité de la Direction Générale de la Société, pour la durée de son mandat d'Administrateur et a donc pris le titre de Président Directeur Général.

Procédure de médiation

La Direction a tenté de négocier le rééchelonnement des crédits en demandant aux établissements financiers prêteurs la possibilité de ne payer, pendant un laps de temps, que les intérêts et de reporter la partie amortissement du capital).

Devant le refus - ou tout au moins la réticence - des banques, la société a saisi début septembre le médiateur du crédit et a voulu ainsi continuer ces négociations sous son égide. Le dossier présenté a été déclaré éligible pour bénéficier d'une procédure de médiation. Le but de la société était de bénéficier d'un « appel d'air » pour pouvoir faire face à ses charges d'exploitation les plus proches.

Toutefois, lors d'une réunion réunissant les différentes parties, le médiateur s'est déclaré incompétent dans ce dossier et a préconisé son orientation vers le Tribunal de Commerce en vue d'un mandat ad hoc..Le groupe est donc en train d'étudier cette possibilité de manière à conserver toutes ses chances dans les négociations avec les établissements bancaires et la poursuite de son activité

Le Conseil d'Administration

POLIGONE AUDIT
28, Rue de Saint Petersburg
75008 Paris

AUDIT ET CONSEIL UNION
17 Bis, Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

*Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

ADT SIIC

Centre d'Affaires Paris Nord
Bâtiment Continental
183, Avenue Descartes
93153 BLANC MESNIL

542 030 200 RCS BOBIGNY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

RELATIVE A LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2010

*Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

ADT SIIC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE
RELATIVE A LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société ADT SIIC, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans un contexte de crise économique et financière et de manque de liquidité du marché immobilier, caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalaient déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas

d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'application du principe de continuité d'exploitation a été retenue pour l'établissement des comptes semestriels consolidés.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris, le 10 novembre 2010

POLIGONE AUDIT

AUDIT ET CONSEIL UNION

Catherine POLIGONE

Jean-Marc FLEURY